

DECISION N°D2025_001

**Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2024
"Réseau des Communes et Interco engagées pour l'Insertion &
l'Emploi (RECIE)" du Département de la Seine-Saint-Denis**

LE MAIRE DE BONDY,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération municipale n°DCM2022_007 du 12 février 2022 donnant délégation au Maire de demander des subventions auprès des financeurs,

VU l'appel à projets 2024 « Réseau des Communes et Interco engagées pour l'Insertion & l'Emploi (RECIE) » lancé par le Département de la Seine-Saint-Denis, annexé à la présente décision,

CONSIDERANT que l'appel à projets RECIE s'inscrit dans le cadre des politiques du département et vise à soutenir davantage les actions portées localement par les communes et les établissements publics territoriaux (EPT) en matière d'emploi et d'insertion,

CONSIDERANT que la Ville de Bondy est éligible à la subvention du Département et qu'à ce titre elle sollicite le financement d'actions locales en faveur de l'insertion et l'emploi des Bondynois, et plus précisément :

- d'un forum emploi,
- d'actions de sensibilisation/découverte de métiers (en tension),

CONSIDERANT que ces actions seront organisées en partenariat avec différents acteurs du territoire et avec le soutien de l'EPT Est Ensemble,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – Dans le cadre de l'appel à projet RECIE, une subvention d'un montant de 6 000 euros est sollicitée auprès du Département de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 2 – Un dossier de demande de subvention est adressé à cet effet au Département à hauteur maximale de 60% du montant total du projet qui est de 10 000 euros.

ARTICLE 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en Mairie à Bondy, le **15 JAN. 2025**



Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional

